

Publié le 16/07/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
03.07.2025
Date d'affichage
03.07.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 31
Titulaires 30
Suppléants 1
Pouvoirs 10
Votants 41

Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (Suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Mmes Céline LEGRIGEOIS, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Guillaume LECOEUR (pouvoir à Magalie LONCLE), Eric MARGERIE (pouvoir à Laurence MAUREY), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Matthieu PICHON (pouvoir à Claude FOUCHER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Patrice MARTIN (pouvoir à Laurence Morin).

Absents: MM. Stéphane AMILCAR, Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sophie de GIBON

Délibération n° 2025 / 105

Objet : TRAVAUX ET VOIES - Modification de la convention de groupement de commandes voirie 2025

Par délibération n°2025/33 en date du 13 mars 2025, une convention de groupement de commandes a été approuvée avec les communes de Condé-sur-Iffs et Frénouville.

Il convient désormais de mettre à jour cette convention afin d'y intégrer les modifications apportées au programme de réfection de voirie 2025 et de l'approuver.

Les montants pour chaque membre du groupement sont estimés ainsi :

Travaux	Maîtrise d'œuvre € TTC	Travaux €TTC	Total € TTC
CDC	1 804,11 €	32 802,00 €	34 606,11 €
Frénouville (Rue du 08 Mai 1945)	698,22 €	12 694,80 €	13 393,02 €

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés au prorata par la Communauté de communes et les communes. La Communauté de communes assure seule les frais de gestion du groupement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✎ DECIDE d'approuver cette convention de groupement de commandes pour le programme de voirie 2025.

Les communes de Condé-sur-Ifs et Frénouville devront également approuver ces conventions avec le schéma d'intervention.

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la Communauté de communes et des communes s'établissent comme suit :

Travaux	Maîtrise d'œuvre € TTC	Travaux €TTC	Total € TTC
CDC	1 804,11 €	32 802,00 €	34 606,11 €
Frénouville (Rue du 8 Mai 1945)	698,22 €	12 694,80 €	13 393,02 €

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés par la Communauté de communes et les communes, au prorata de leur part de travaux.

✎ AUTORISE M. le Président à signer les documents correspondants.

Il est rappelé aux communes concernées que le lancement de la consultation ne pourra se faire qu'à partir du moment où toutes auront délibéré.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sophie de GIBON



Le Président,

Philippe PESQUEREL




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr